



CIL "LA GRENOUILLE"

366, chemin de St AVY

83220 LE PRADET

cillagrenouille83@laposte.fr

COMITE D'INTERET LOCAL LA GRENOUILLE

Depuis la création du CIL La Grenouille en 2009, l'association a pour but de soutenir les habitants du quartier, les informer et les défendre auprès des pouvoirs publics sur les suggestions approuvées par son Assemblée Générale ou par son Conseil d'Administration. Le CIL travaille avec la municipalité pour les questions d'intérêt général concernant : le plan local d'urbanisation, les voiries, l'assainissement, le pluvial, la circulation, le stationnement...

Entre 2009 et 2010 le CIL a participé aux ateliers préparatoires pour l'élaboration du PLU du Pradet. Devant l'ampleur d'un projet immobilier de 450 logements et d'un collège sur 17 hectares dans le secteur de La Grenouille, le CIL a rapidement adressé des courriers de prévention à la municipalité, au Conseil Général et au Préfet.

Cette zone préservée présente de nombreuses contraintes :

- Le PPR (Plan de Prévention des Risques) approuvé le 28/06/1989 classe en partie le secteur de La Grenouille en zone soumise à des risques géologiques importants,
- La zone Humide présente sur tout le secteur de La Grenouille définie par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). La fonction naturelle du secteur de La Grenouille est l'étalement des eaux pluviales des bassins versants.
- La ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Floristique)
- La zone d'effondrement,
- La zone agricole,
- Le captage d'eau potable du Pradet et de la ville voisine La Garde.

Suite à notre courrier, le Conseil Général a retiré le projet du Contrat de Territoire. Le collège se trouvait en limite de la zone rouge du PPRI sur deux côtés.

Le collège ne pouvant pas se faire sur cette zone nous apprenons que cette zone pourra accueillir 450 logements supplémentaires. **SOIT ENVIRON 1 000 LOGEMENTS SUR LA GRENOUILLE !!!!**

Très rapidement les membres du CIL n'ayant que peu de connaissances sur un PLU, sur les zones humides, sur les inondations... ont adhéré à 3 associations importantes :

- Var Inondations Ecologisme,

- A.D.P.L.G. (Association de Défense du Plan de La Garde),
- U.N.A.L.C.I. France Inondation (Union Nationale des Associations de Lutte Contre les Inondations)

En réaction aux dramatiques inondations en février 2010, la tempête XYNTHIA aux Sables d'Olonne et en juin 2010 de Draguignan (25 morts), un dossier de prévention cosigné par : CIL La Grenouille, CIL Nord Ouest, CIL Pin de Galle, CIL San Peyre Avenir, CIL Centre Ville et la Fédération des CIL a été adressé au Préfet du Var et au maire du Pradet pour rappeler les conséquences à venir si les projets d'urbanisation devaient être réalisés.

La Présidente du CIL a participé à des réunions importantes dans le Var et à Paris.

En mars 2011 une réunion publique est organisée par la municipalité pour présenter le projet du PLU. Le CIL adresse un nouveau dossier de prévention à la municipalité et au préfet. Nos dossiers sont restés sans réponses.

Lors de l'enquête publique en septembre 2011 le CIL, Var Inondation, l'ADPLG se mobilisent et adressent des courriers et des dossiers au commissaire enquêteur.

Malgré tous nos efforts et nos alertes le PLU du Pradet est approuvé le 21 décembre 2011 en conseil municipal.

Il est à signaler que fin 2011 un effondrement s'est produit en zone urbaine de La Grenouille et un arrêté de catastrophe naturelle du 21/12/2011 a été publié pour inondations et coulées de boue du 08 au 10/11/2011.

En janvier 2012 l'UNALCI est invitée à participer aux Premières Assises Nationales sur les Risques à Bordeaux. Par l'intermédiaire de l'UNALCI la Présidente est invitée. C'est l'occasion de parler du projet d'urbanisation sur une zone à risques multiples et rencontrer des personnes du Ministère de l'Ecologie, des membres du WWF, des médias.

Rapidement le CIL adresse des dossiers à diverses institutions :

- Ministère de l'Ecologie,
- Ministère de l'Agriculture,
- Préfet du Var,
- Conseil Général,
- Maire de La Garde,
- Maire de Toulon,
- Maire de Carqueiranne

pour dénoncer une urbanisation surdimensionnée dans une zone à risques.

Fin janvier 2012, participation à une table ronde organisée par Var Inondations en préfecture. La Présidente du CIL remet un nouveau dossier directement au Préfet en précisant que depuis 2009 le CIL n'a jamais eu de réponses à ses courriers et à ses dossiers.

Fin février 2012 les associations CIL La Grenouille – Var Inondation – ADPLG – UNALCI adressent ensemble un recours gracieux à la préfecture du Var pour le retrait de l'approbation de la délibération du 21/12/2011 approuvant le PLU.

Nous apprenons par courrier que le Ministère de l'Ecologie est intervenu auprès du préfet. Le Maire de La Garde nous adresse une copie du courrier qu'il a adressé au Maire du Pradet dans lequel il intervient en faveur du CIL.

Fin février nous recevons la copie du courrier du préfet du 22 février 2012 adressée au maire du Pradet avec la conclusion suivante :

- *« le PLU est entaché d'illégalité. De ce fait je vous invite à bien vouloir faire rapporter par votre Conseil Municipal la délibération du 21/12/2011 par laquelle vous approuvez votre PLU et de reprendre votre procédure au stade de l'arrêt ».*

Deux mois seulement après son approbation le 24 février 2012 la municipalité met à l'ordre du jour du conseil municipal une révision simplifiée du PLU Quartier de La Grenouille.

Pour se donner le droit de construire sur la zone de La Grenouille une étude a été réalisée par le cabinet ECO MED à la demande de la municipalité. Une nouvelle délimitation de la zone humide est établie au critère de la végétation, la Zone Humide définie par le SDAGE disparaît, elle est réduite à un mouchoir de poche.

Rapidement les médias parlent du PLU de La Grenouille (presse, TV, radios).

Le CIL reçoit différents courriers :

- 14 mars 2012 courrier de la Préfecture du Var en réponse à nos dossiers et approuvant notre démarche
- 26 mars 2012 courrier de la chambre d'Agriculture du Var en réponse à nos courriers rappelle qu'elle avait émis plusieurs réserves non suivies d'effet sur le PLU
- 18 avril 2012 courrier du Ministère de l'Ecologie en réponses à nos courriers confirme les conclusions des services du Préfet

Malgré plusieurs recours gracieux contre le PLU la municipalité ne répond pas. Les associations, le préfet, le maire de La Garde, les particuliers déposent une requête au Tribunal Administratif de Toulon.

Le 15 juin 2012 le collectif formé des 3 associations (CIL La Grenouille – VAR INONDATION – ADPLG) dépose une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif de Toulon concernant l'annulation du PLU de la commune du Pradet.

Le 20 juillet 2012 le Préfet informe par courrier le CIL qu'il a saisi le TA aux mêmes motifs que les associations.

En Octobre 2012, inondations dramatiques dans le Var (2 morts sur le campus de La Garde), un immeuble en construction dans le quartier de La Grenouille « Terre d'Opale » a eu ses garages inondés 1m40, appartements en rez de chaussé inondés 1m20, tout le quartier de St AVY a été inondé, débordement des égouts, débordement du ruisseau l'Artaude. Route de La Foux fermée. Un dossier avec des photos a été transmis à la préfecture et à la municipalité

En février 2013 reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « inondations et coulées de boue » du 26/10/2012 au Pradet.

Un reportage sur les projets d'urbanisation à La Grenouille a été réalisé pour France 5 dans le cadre de son émission « Sale temps sur la planète ». Les médias s'emparent à nouveau du sujet.

Les associations sont prévenues que l'audience au Tribunal Administratif aura lieu le 04/07/2013. Le sens synthétique des conclusions « annulation totale ou partielle ». Sens des conclusions et moyens ou causes retenues : « erreur manifeste d'appréciation, classement du secteur de La Grenouille en zone 2AU ». Les associations sortent satisfaites de l'audience.

En août 2013 reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au Pradet : inondations par ruissellement et coulées de boue les 18 et 19 mai 2013 ce qui confirme, une nouvelle fois, le caractère inondable du Pradet et plus particulièrement de La Grenouille.

En Septembre 2013 les associations reçoivent les conclusions du TA rendues le 04 septembre 2013 malgré le sens des conclusions en notre faveur par le rapporteur public ce qui aurait entraîné l'annulation partielle du PLU, le juge n'a pas suivi.

Très déçues par le jugement, les associations décident après avoir eu l'accord de leurs conseils d'administration de faire appel de cette décision. L'UNALCI, ayant estimé que les arguments sont solides et ont une chance d'aboutir, apporte son soutien et encourage le recours à un avocat. À la stupéfaction des associations, le Préfet ne fait pas appel. Des associations, des particuliers, la municipalité de La Garde font appel.

En Janvier 2014 de nouveau, le Var fait face à de graves inondations. Les villes de la Londe et Hyères sont particulièrement touchées (3 morts), elles sont distantes de quelques kilomètres du Pradet.

Le 28 janvier 2014 un nouveau dossier est transmis au préfet pour relater les dégâts occasionnés par les inondations.

Des copies de ce dossier ont été transmises aux différents ministères et collectivités.

Le 29 janvier participation à une table ronde en préfecture organisée par Var Inondation.

Le 18 février 2014, nouvelle enquête publique secteur La Grenouille. Un dossier est transmis au commissaire enquêteur.

Les 25 et 26 octobre 2014, inondations catastrophiques au Pradet et plus particulièrement à La Grenouille. Les pompiers sont intervenus pour évacuer des personnes au Pradet et à La Garde secteur du plan. Des voitures se sont retrouvées dans les fossés. Les routes Le Léap, Ganzin, La Foux étaient impraticables et dangereuses. Heureusement il n'y a pas eu de victime. Un dossier a été transmis au préfet. Le bilan humain est encore une fois trop lourd (3 morts et 2 disparus).

En avril 2015 réunion avec la nouvelle municipalité pour évoquer le devenir du PLU et les problèmes récurrents du CIL La Grenouille. En ce qui concerne le PLU la municipalité souhaite s'orienter vers une révision générale plutôt qu'une annulation.

Octobre 2015 les associations reçoivent le jugement de la cour d'appel de Marseille, le verdict est clair :

- **Annulation partielle du PLU sur le secteur de La Grenouille**
- Du fait de cette annulation partielle les anciennes zones NC et NA du POS redeviennent en vigueur sur cette zone

Cependant, il convient de rester attentif aux suites que la municipalité donnera à cette annulation dans le cadre de la révision générale du PLU. Il appartiendra à la municipalité, si elle souhaite toujours ouvrir à urbanisation La Grenouille de procéder à une évaluation suffisante de l'impact sur l'environnement.

Nous restons vigilants et nous nous battons pour que la zone humide ne soit pas détruite, pour dénoncer l'urbanisation à outrance au détriment de l'environnement et de la sécurité des biens et des personnes.

LA GRENOUILLE A GAGNE

Ce combat a été gagné grâce aux associations **CIL LA GRENOUILLE – VAR INONDATIONS – ADPLG – UNALCI France INONDATION**, grâce aux habitants du Pradet, grâce aux médias. La solidarité est importante. Se battre contre un PLU est un chemin semé d'embûches, d'heures de travail à lire, à comprendre, à relever les incohérences.

Le bon sens a prévalu sur les intérêts particuliers cachés par un soi disant intérêt général. Cela redonne espoir à tous ceux qui se battent et qui, souvent découragés, ont l'impression de lutter contre des moulins à vent.